

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DU RECOURS A L'ARCHITECTE POUR LES PERSONNES CONSTRUISANT POUR ELLES-MÊMES OU MODIFIANT POUR ELLES-MÊMES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MARS 2017

		En droit commun	En zone U des POS/ PLU
<b>Construction nouvelle soumise à PC</b>			
Surface de plancher <b>inférieure ou égale</b> à 150 m <sup>2</sup>		PC sans architecte	
Surface de plancher <b>supérieure</b> à 150 m <sup>2</sup>		PC avec architecte	
<b>Extension</b> sur une construction existante inférieure ou égale à 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher			
Si la surface de plancher future, après extension, est ≤ 150 m <sup>2</sup>	Extension d'une surface de plancher <b>Supérieure</b> à 5 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher <b>Supérieure</b> à 20 m <sup>2</sup> et <b>inférieure ou égale</b> à 40 m <sup>2</sup>	PC sans architecte	Déclaration préalable
	Extension <b>supérieure</b> à 40 m <sup>2</sup> de surface de plancher	PC sans architecte	
Si surface de plancher future, après extension, est > 150 m <sup>2</sup>	Extension d'une surface de plancher <b>Supérieure</b> à 5 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher <b>Supérieure</b> à 20 m <sup>2</sup> et <b>inférieure ou égale</b> à 40 m <sup>2</sup>	PC avec architecte *	
	Extension <b>supérieure</b> à 40 m <sup>2</sup> de surface de plancher	PC avec architecte *	
<b>Extension</b> sur une construction existante supérieure 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher			
Extension d'une surface de plancher au-dessus de 5 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>		Déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher <b>supérieure</b> à 20 m <sup>2</sup> et <b>inférieure ou égale</b> à 40 m <sup>2</sup>		PC avec architecte	Déclaration préalable
Extension <b>supérieure</b> à 40 m <sup>2</sup> de surface de plancher		PC avec architecte	

\* : en application du dernier alinéa de l'article R.431-2 du code de l'urbanisme